Pontault-Combault

Documents à fournir pour le PASSEPORT BIOMETRIQUE

RENDEZ VOUS :

Le.....

A.....

ATTENTION DEPÔT DES DOSSIERS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
(Auprès du **Service Accueil Citoyens** ou au **01.70.05.47.00**)

Personne MAJEURE

Présence du demandeur obligatoire lors du dépôt et du retrait

Présenter les originaux de tous les documents et les photocopies, tout dossier incomplet ne pourra être accepté

Vous pouvez faire une pré demande en ligne et l'imprimer sur le site : ants.gouv.fr ou sur pontault-combault.fr rubrique état civil « passeport biométrique »

➔ POUR TOUTE DEMANDE :

- ❑ **VOTRE TITRE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ** ou périmé depuis moins de 5 ans
- ❑ **JUSTIFICATIF DE DOMICILE** datant de moins d'un an, à votre nom (type EDF, EAU, impôts, téléphone mobile…)

  ➔ **SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ(E)** fournir un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant **+** une copie de sa pièce d'identité **+** une attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- ❑ **VOTRE ANCIEN PASSEPORT** ou la déclaration de perte ou de vol
- ❑ **TIMBRE FISCAL,** à acheter auprès du centre des finances publiques ou d'un bureau de tabac ou sur internet : **86 euros**
- ❑ **DEUX PHOTOS D'IDENTITE conformes aux dispositions de l'arrêté du 05/02/2009 datant de moins de 6 mois**

  [de format 35 x 45 mm, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, vous représentant de face et tête nue, fond clair (blanc interdit),sans lunettes, sans sourire, sans boucles d'oreilles, sans piercing , bouche fermée, oreilles dégagées] - *voir gabarit en fin de liste*

Pour vous aider à remplir votre dossier pensez à prendre les renseignements concernant vos parents

(*date et lieu de naissance*)

➔ SI VOUS N'ÊTES PAS EN POSSESSION D'UN TITRE (C.N.I. ou PASSEPORT) EN COURS DE VALIDITÉ OU S'IL EST PÉRIMÉ DEPUIS PLUS DE CINQ ANS : VOUS DEVEZ FOURNIR EN COMPLÉMENT DES DOCUMENTS INDIQUÉS CI-DESSUS :

- ❑ **EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE AVEC FILIATION** datant de moins de 3 mois (original exigé)
- ❑ **EN CAS DE PERTE OU VOL** : **TOUT AUTRE DOCUMENT D'IDENTITÉ AVEC PHOTO** (par exemple : permis de conduire, permis de chasse, carte vitale avec photo…**nous contacter**)
- ❑ **PREUVE DE LA NATIONALITÉ FRANCAISE :** si les 2 parents sont nés à l'étranger, fournir l'un des justificatifs de nationalité suivants : votre acte de naissance sur lequel figure la mention de nationalité (acte de moins de 3 mois), le Décret ou le Certificat de Nationalité Française

GRATUITÉ DU PASSEPORT :

- ➢ Pour toute modification d'Etat civil d'un passeport en cours de validité : dans ce cas, fournir un acte de naissance de mariage ou de décès (datant de moins de 3 mois) justifiant cette modification,

---

Le Service de l'Accueil Citoyens vous accueille :

Lundi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mardi : 8h30 à 18h00
Mercredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Jeudi : 13h30 à 19h30
Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Samedi : 8h30 à 12h00

Fermeture au public le jeudi matin

ATTENTION DEPÔT DES DOSSIERS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
(Auprès du **Service Accueil Citoyens** ou au **01.70.05.47.00**)

Personne MINEURE

Présence obligatoire du mineur et de la personne ayant l'autorité parentale lors du dépôt et du retrait

Présenter les originaux de tous les documents et les photocopies, tout dossier incomplet ne pourra être accepté

Vous pouvez faire une pré demande en ligne et l'imprimer sur le site : ants.gouv.fr ou sur pontault-combault.fr rubrique état civil « passeport biométrique »

➔ POUR TOUTE DEMANDE :

- ❑ **LE TITRE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ** ou périmé depuis moins de 5 ans
- ❑ **JUSTIFICATIF DE DOMICILE** datant de moins d'un an, au nom du parent demandeur
- ❑ **L'ANCIEN PASSEPORT** ou la déclaration de perte ou de vol
- ❑ **TIMBRE FISCAL :** à acheter auprès du centre des finances publiques ou d'un bureau de tabac ou sur internet :
  - ❖ **Mineurs à partir de 15 ans : 42 euros**
  - ❖ **Mineurs de moins de 15 ans : 17 euros**
- ❑ **DEUX PHOTOS D'IDENTITE COULEUR conformes aux dispositions de l'arrêté du 05/02/2009 datant de moins de 6 mois** [de format 35 x 45 mm, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, vous représentant de face et tête nue ,fond clair(blanc interdit),sans lunettes, sans sourire, sans boucles d'oreilles, sans piercing, bouche fermée, oreilles dégagées] - *voir gabarit en fin de liste*
- ❑ **LA PIECE D'IDENTITÉ DU REPRESENTANT LÉGAL**
- ❑ **LA PREUVE DE L'AUTORITÉ PARENTALE** : livret de famille, attestation sur l'honneur de non divorce, jugement de divorce, de tutelle ou décision de justice indiquant la résidence habituelle de l'enfant
- ❑ **Pour le port de nom d'usage** : attestation des deux parents autorisant le port d'un nom d'usage pour l'enfant

  ➔ **EN CAS DE GARDE ALTERNÉE** : fournir impérativement la photocopie de la pièce d'identité et du justificatif de domicile de l'autre parent

➔ SI LE MINEUR N'EST PAS EN POSSESSION D'UN TITRE (C.N.I. ou PASSEPORT) EN COURS DE VALIDITÉ OU S'IL EST PERIMÉ DEPUIS PLUS DE CINQ ANS : EN COMPLÉMENT DES DOCUMENTS MENTIONNÉS CI-DESSUS, VOUS DEVEZ FOURNIR :

- ❑ **EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE AVEC FILIATION** datant de moins de 3 mois (original exigé)
- ❑ **PREUVE DE LA NATIONALITÉ FRANCAISE :** si les 2 parents sont nés à l'étranger, fournir l'un des justificatifs de nationalité suivants : acte de naissance sur lequel figure la mention de nationalité (acte de moins de 3 mois), Décret ou Certificat de Nationalité Française du mineur ou de l'un des 2 parents

---

Le Service de l'Accueil Citoyens vous accueille :

Lundi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mardi : 8h30 à 18h00
Mercredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Jeudi : 13h30 à 19h30
Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Samedi : 8h30 à 12h00

Fermeture au public le jeudi matin

A COMPTER DU 1ER JANVIER 2012, EN APPLICATION DU DÉCRET PARU AU JOURNAL OFFICIEL LE 24/07/2011, LES COMMUNES NE SONT PLUS HABILITÉES A EFFECTUER LES PHOTOGRAPHIES DES DEMANDEURS DE PASSEPORTS.

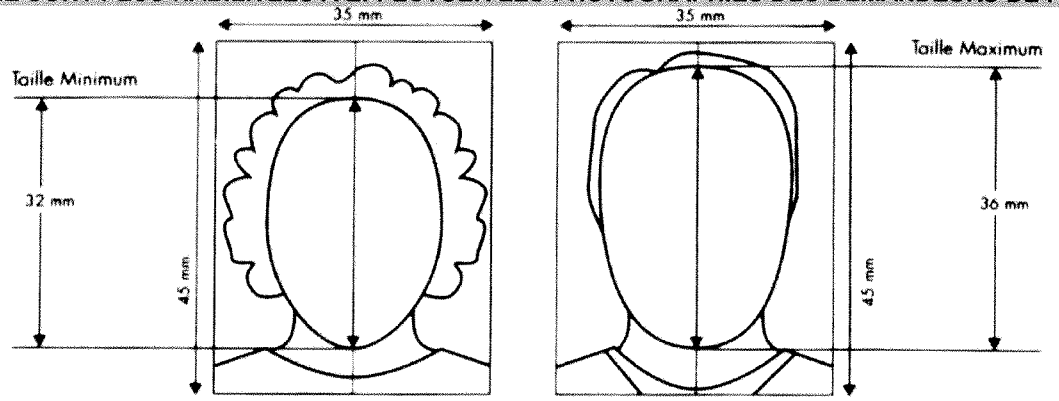

Mise à jour le 02/12/2021

Conditions d'acceptabilité de votre photographie d'identité

Source provenant du site internet : www.interieur.gouv.fr
Mis à jour le : 25/09/2009 17:20

Nouvelle norme relative à l'apposition des photographies d'identité sur les documents d'identité et de voyage français, notamment les cartes nationales d'identité et les passeports, ainsi que sur les permis de conduire et les titres de séjours pour étrangers (norme ISO/IEC 19794-s : 2005)

La prise de vue doit être inférieure à six mois et ressemblante au jour du dépôt de la demande de titre.
Les photographies doivent être réalisées par un professionnel ou dans une cabine photo, utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur.

1- Format
La photo doit mesurer **35mm** de large sur **45mm** de haut. La taille du visage doit être de 32 **à 36mm**, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).

2 - Qualité de la photo
La photo doit être nette, **sans pliure, ni trace**.

3 - Luminosité / contraste / couleurs
La photo doit présenter ni surexposition, ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une **photo en couleurs** est fortement **recommandée**.

4 - Fond
Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair).
Le blanc est **interdit**.

5 - La tête
La tête doit être nue, les **couvre-chefs** sont **interdits**.

6 - Regard et position de la tête
Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif. La tête doit être droite.

7 - Regard et expression
Le sujet doit **fixer l'objectif**. Il doit adopter une **expression neutre** et avoir la **bouche fermée**.

8 - Visage et yeux
Le visage doit être dégagé. Les **yeux** doivent être parfaitement **visibles et ouverts**.

9 - Lunettes et montures
Les **montures épaisses** sont **interdites**. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit **pas** y avoir **de reflets sur les lunettes**.

RAPPEL : La conformité des photos est appréciée par les services de la sous-préfecture de Torcy qui pourront dans certains cas exiger que d'autres photos soient fournies par le demandeur.

Pour plus d'information contactez nous :

Mairie de Pontault-Combault
Service Etat-Civil
107, avenue de la république
77340 Pontault-Combault
01.70.05.47.07